



HAL
open science

De la corruption des régimes à la confusion des intérêts : pour une histoire politique de la corruption

Thomas Boccon-Gibod

► To cite this version:

Thomas Boccon-Gibod. De la corruption des régimes à la confusion des intérêts: pour une histoire politique de la corruption. *Revue française d'administration publique*, 2020, La corruption en questions, 175, pp.615-627. hal-03675533

HAL Id: hal-03675533

<https://hal.science/hal-03675533v1>

Submitted on 17 Dec 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DE LA CORRUPTION DES RÉGIMES À LA CONFUSION DES INTÉRÊTS : POUR UNE HISTOIRE POLITIQUE DE LA CORRUPTION

Thomas BOCCON-GIBOD

*Maître de conférences à l'Université Grenoble Alpes
(Institut de philosophie de Grenoble – IPhiG)*

Résumé

L'accusation de corruption vise aujourd'hui principalement des individus ou des groupes sociaux alors que le terme caractérisait jadis des régimes politiques. La raison principale de ce glissement est l'émergence, à partir de l'âge classique, du paradigme de l'intérêt, qui s'est imposé comme le fondement de toute réflexion sur la société et son gouvernement. Le problème de la confusion des intérêts s'est ainsi superposé à l'ancienne qualification de corruption systémique, sans tout à fait la faire disparaître, obscurcissant considérablement la signification de la notion. Après avoir exposé la nature et les origines de cette distinction essentielle, on se propose de montrer comment l'ancien concept, proprement politique, de corruption, peut être utilisé dans les sociétés modernes de manière à éclaircir les ambiguïtés que peuvent contenir les luttes contre les conflits d'intérêts.

Mots clés

Corruption, théorie des régimes, intérêt, déontologie, Bentham

Abstract

— *From the corruption of regimes to the confusion of interests: for a political history of corruption – Today, whereas the term used to characterize political regimes, the accusation of corruption, solely targets individuals or social groups. The main reason of this shift is the raise of the paradigm of interest, which, since the 17th century, has gradually become the basis of all reflection upon societies and their governments. Hence, the problem of the confusion of interests superimposed itself over the ancient qualification of systemic corruption. Since the latter didn't totally disappear, the result was a considerable blurring of the meanings of the notion. After exposing the nature and origins of this essential distinction, the paper shows how the ancient, and properly political, concept of corruption, still may be used in modern societies in a way that sheds light on the ambiguities of the struggle against conflicts of interests.*

Keywords

Corruption, theory of regimes, interest, deontology, Bentham

«“Paris est un singulier pays”, dit Lucien
en trouvant l’intérêt accroupi dans tous les coins.»
Balzac (2013, 487)

Plus présente dans le débat public qu’en tant que catégorie scientifique, la corruption n’est pas un phénomène aisé à définir¹. Au-delà de la diversité des délits qu’elle recouvre – de la prise illégale d’intérêt au recel d’abus de biens sociaux en passant par la concussion ou le trafic d’influence –, l’indétermination du terme tient aussi à ce que le phénomène qu’il désigne se situe aux confins du droit public, de la morale commune et de la théorie politique. Du fait de ses connotations physiques, qui évoquent la dégradation d’un corps vivant, son usage contribue plus à susciter l’indignation qu’il ne permet de déterminer exactement le problème que pose le phénomène en question à l’ordre social et politique.

C’est pourtant bien une tâche nécessaire. Tel *Dictionnaire de la culture juridique*, à la rubrique «corruption», fait ainsi référence à la «nécessaire confiance» à une société «ayant pour but la paix entre les individus» (Peuchot, 2003, 305). Cette définition consonne avec celle que propose Mireille Delmas-Marty, qui précise : «la corruption abolit la confiance qui rend possible le mécanisme de la représentation. Du même coup, elle dénature la société démocratique, comme elle affaiblit l’État de droit en réduisant à de simples fictions le respect de la légalité et la garantie judiciaire» (Delmas-Marty, 1995, 14). Une telle conception étendue de la corruption, note-t-elle en passant, conduit à un élargissement de la conception de l’État de droit, au-delà des simples mécanismes procéduraux qui ne sont à cet égard qu’un moyen en vue d’assurer la véritable fin des institutions publiques et des structures juridiques, à savoir la liberté civique et les droits fondamentaux.

Suivant cette intuition avec les outils de la philosophie et de l’histoire des idées, nous montrerons ici que la confusion existant autour de la notion de corruption tient pour beaucoup à l’ambiguïté fondamentale de ce terme, lequel, dans son usage actuel, impute à des individus particuliers la responsabilité d’un problème qui, pour la plupart des auteurs classiques, relevait plutôt d’un dysfonctionnement global de la société. Nous percevons donc aujourd’hui la corruption comme une déviance individuelle, mais comprenons mal en quoi elle est également, et peut-être d’abord, un problème proprement politique. Ainsi, nous tâcherons de comprendre les raisons historiques de cette confusion fondamentale, afin de mieux nous orienter dans ses multiples acceptions².

En effet, cet usage individualisant est lui-même le résultat d’un glissement assez récent, que l’on peut faire remonter à la fin du XVIII^e siècle, et qui est concomitant de la montée en puissance d’un paradigme nouveau : celui du gouvernement par les intérêts. Dès lors, nous montrerons que c’est à cause de la prégnance du paradigme de l’intérêt pour penser la légitimité de l’action publique que la réflexion sur la portée proprement politique de la corruption serait si difficile à appréhender avec clarté et précision. Après avoir rapidement exposé les étapes principales de ce glissement terminologique et conceptuel, nous montrerons comment l’antique théorie des régimes peut encore aider à formuler une analyse contemporaine de la corruption.

1. Je remercie Françoise Dreyfus d’avoir attiré mon attention sur le problème qui est examiné dans cet article. Je la remercie également, ainsi que Rémi Clot-Goudard, Fabrice Larat et Sofia Wickberg, pour leur relecture d’une première version de ce travail, dont tous les défauts me demeurent bien sûr imputables.

2. Nous nous tiendrons donc à l’écart des tentatives de reconstruction analytique de la notion de corruption, auxquelles se consacre une grande part de la littérature scientifique actuelle, postulant le bien-fondé d’une définition univoque du concept quand bien même lorsqu’elle reconnaît son caractère polysémique (Philp, 2015).

DE LA DÉGÉNÉRESCENCE DES RÉGIMES À LA CORRUPTION DES GOUVERNANTS : LE RÔLE DU PARADIGME DE L'INTÉRÊT DANS LA MODERNITÉ POLITIQUE

La corruption dans la théorie classique des régimes

Si les théories politiques classiques ne font pas référence au phénomène que nous combattons, c'est que la corruption, depuis l'Antiquité grecque et romaine, désigne moins un comportement individuel qu'elle ne s'inscrit dans une réflexion englobante sur la bonté et la pérennité des régimes politiques. On peut même dire que des pratiques qui nous paraissent relever directement de la corruption, comme le clientélisme, ont pu être à cet égard considérées comme des pratiques normales à certaines époques, dont la République romaine ne donne pas l'exemple le moins célèbre³. Les grandes réflexions classiques sur la politique n'envisagent ainsi la corruption que comme une dégénérescence générale, une manière pour une société de disparaître en s'éloignant des principes d'ordre et de justice qui lui étaient constitutifs.

Une telle approche est solidaire d'une conception cyclique des régimes politiques, qui en inscrit le devenir dans un schème inévitable. Platon en donne le premier modèle au livre VIII de *La République* (Platon, 1993, 405-450). La Cité bien ordonnée, selon des normes de justice immuables et éternelles, est sujette à une série de déformations successives : dès lors que les gouvernants, sélectionnés parmi les meilleurs (les aristocrates), n'auront plus les yeux fixés sur les principes de justice qui en permettent le bon ordonnancement – et cela se produit à la génération suivante – ils se conduiront d'après les seules apparences de la justice, en ne cherchant plus que les marques de la reconnaissance qui est due à l'homme juste (c'est-à-dire les honneurs). Si l'aristocratie correspondait à l'hégémonie de la partie rationnelle de l'âme, la « timarchie », gouvernement par et pour les honneurs et les charges publiques, donne ainsi la préférence à la partie qui lui est inférieure, la partie irascible, capable littéralement d'emporter les décisions vers le pire comme vers le meilleur. Ce régime cède ensuite lui-même la place, à la génération suivante, à l'oligarchie (gouvernement de quelques-uns), qui ne vise plus que les seules richesses.

Toujours selon la stricte analogie entre la Cité et l'âme individuelle, ce régime correspond, chez les héritiers de la génération précédente, à la domination de la partie la plus irrationnelle de l'âme, celle des désirs désordonnés. Le désordre qui croît dans cette Cité de plus en plus désunie aboutit alors à sa division pure et simple, les riches s'opposant aux pauvres. Le terrain est alors préparé pour l'avènement du désordre généralisé, qui n'est autre que le régime démocratique, lequel naît de la révolte de certains pauvres, qui donnent le champ libre aux désirs non nécessaires. Ils défendent en outre le mode de décision le moins rationnel qui soit, le tirage au sort, et se défient de tout dirigeant qui ne flatterait pas leurs impulsions les plus arbitraires. La dissension étant à son comble, la voie est alors libre pour le tyran, véritable vampire de la Cité, qui ne prospère que de sa ruine.

De manière intéressante, le dévoiement des régimes est ramené par Platon à un certain type de comportement qui, de génération en génération, cause des dégâts de plus en plus

3. Pour une mise en perspective historique et critique des pratiques institutionnalisées de corruption dans des sociétés distantes de la nôtre dans l'espace ou dans le temps, voir Ménissier, 2018.

graves, mais n'en reste pas moins identique : le comportement « paresseux et dépensier » (Platon, 1993, 440). C'est l'opposition entre la recherche, purement intellectuelle, du Bien, et le laisser-aller à des satisfactions plus immédiates, qui sont la cause de l'introduction de dissension dans la Cité, c'est-à-dire de la fin de la justice et de l'harmonie qui y règne. Il n'y a donc pas seulement analogie, mais relation circulaire de cause à effet entre la dégradation de l'âme et la dégradation de la Cité. La dégénérescence n'est pas analysée au prisme de l'opposition entre avantage commun et avantage du ou des gouvernants, mais de manière beaucoup plus générale, entre le souci de la Justice et son absence. En revanche, chez Aristote, le passage, ou « déviation », se fait au contraire selon l'opposition susdite, les régimes s'analysant à la fois selon le nombre de participants au gouvernement (un, plusieurs ou tous) et selon la direction de l'action (le bien de tous ou celui des seuls gouvernants) (Aristote, 1993, 229-230 ; 1990, 412-413). On aboutit alors à une typologie de trois paires de régimes : monarchie/tyrannie, aristocratie/oligarchie, gouvernement constitutionnel/démocratie. Deux siècles plus tard, chez Polybe, dont on fait souvent le père de la théorie cyclique des régimes et un inspirateur majeur de la pensée républicaine, on retrouve à peu près le même principe sous des termes un peu différents : royauté-monarchie/tyrannie, aristocratie/oligarchie, démocratie/ochlocratie (terme qui désigne un gouvernement de la masse sans obéissance aux lois) (Polybe, 1977, 70-80).

Cependant, pour l'essentiel, Polybe s'inscrit dans une démarche platonicienne. Sa perspective ajoute en effet à la typologie aristotélicienne l'élément de la dégénérescence progressive, qu'il reprend explicitement à Platon, dans l'ordre suivant : royauté-monarchie, tyrannie, aristocratie, oligarchie, démocratie, ochlocratie (Polybe, 1977, 72). Ainsi on ne passe à la forme inférieure de gouvernement qu'une fois que la forme supérieure qui la précède s'est elle-même corrompue : en quoi Polybe reste plus platonicien qu'aristotélicien, puisque pour l'auteur de l'*Éthique à Nicomaque*, le nombre des gouvernants n'est pas en lui-même un facteur de bonté du gouvernement, tandis que le glissement vers le gouvernement désordonné de la masse est, selon l'historien romain comme chez Platon, l'indice assuré d'une dégénérescence de la Cité.

Mais Polybe ajoute également le point que Machiavel a tant célébré, à savoir la supériorité du gouvernement mixte, composé de plusieurs éléments des précédents (Polybe, 1977, 81). Cet ajout n'est aucunement contradictoire avec la réintroduction d'une perspective diachronique dans l'étude des régimes politiques : l'auteur reste, dans les deux cas, essentiellement tributaire d'une conception cosmologique de la politique, qui donne à celle-ci une mission restauratrice d'un ordre perturbé. C'est précisément l'atout du gouvernement mixte que d'arrêter le mouvement cyclique de la dégénérescence, dans une stabilité qui évoque clairement le jugement négatif porté par les Grecs à ce qui est soumis au mouvement et au devenir, et qui porte de ce fait la marque de l'imperfection.

Or, c'est la destruction de ce cadre cosmologique, et le changement de valeur accordé au mouvement et au domaine des choses humaines, qui conditionne, de très loin en première approche, mais de manière probablement décisive cependant, la conception contemporaine de la corruption politique, laquelle au terme de ce processus ne consiste plus comme on l'a dit en une dégénérescence des régimes, mais seulement en un mal moral. Et ce dernier n'affecte plus que les seuls gouvernants, alors que ceux-ci étaient solidaires des désirs du groupe entier dans les conceptions antérieures – les Anciens, autrement dit, prenaient au sérieux l'idée reçue que l'on a les gouvernants que l'on mérite. Pourquoi ce basculement moral exprimé par la promotion d'un concept de portée plus individuelle que collective (l'enjeu étant désormais d'identifier les « pommes pourries » et de les retrancher avant qu'elles ne transmettent leurs défauts à leurs voisins de panier) ? On suivra ici l'hypothèse d'Albert Hirschman en s'appuyant sur son œuvre majeure et probablement non dépassée à cet égard, *Les passions et les intérêts* (Hirschman, 2005).

Des régimes politiques à la régulation des intérêts

Cet ouvrage vise prioritairement à jeter de nouvelles lumières sur la question des origines morales du capitalisme, et entend compléter, et dans une certaine mesure corriger, la célèbre et paradoxale thèse de Max Weber sur les origines protestantes de celui-ci (Weber, 1967). Il insiste sur les origines non seulement religieuses, mais aussi et d'abord politiques, de la transformation du cadre moral d'appréciation de la conduite humaine, transformation qui a pour arrière-plan la délégitimation des structures de légitimation et de justification de l'action politique reçues de la tradition.

« Dès la Renaissance, on pressent ce qui au XVIII^e siècle sera devenu une ferme évidence, à savoir que pour contenir les passions destructrices de l'homme, on ne saurait plus s'en remettre aux préceptes moralisateurs des philosophes, ou aux commandements de la religion. » (Hirschman, 2005, 18)

Raison pour laquelle les premières théories politiques proprement modernes, de Machiavel (*Le Prince*, 1513) à Hobbes (*Léviathan*, 1651) et Spinoza (*Traité politique*, 1677), sont organisées autour d'une anthropologie dégagée de tout jugement moral *a priori*. Le problème n'est pas de préserver la Justice, mais de permettre la stabilité d'un ordre social, autrement dit d'éviter les troubles civils, indépendamment de toute référence à la véritable justice (qui ne peut alors être que divine).

C'est dans ce cadre que naît une nouvelle problématisation des passions, dans laquelle celles-ci ne doivent pas tant être jugulées par une hégémonie de la rationalité, mais agencées de telle sorte qu'elles ne nuisent pas à l'humanité, ce que Hirschman nomme le principe de la « passion compensatrice » (utiliser les passions pour contrebalancer les effets d'autres passions). Dans la première partie de son livre, il en retrace d'abord la genèse, en montrant que l'amour des richesses s'est peu à peu détaché comme passion compensatrice par excellence ; il revient alors à Machiavel, pour mettre en évidence que le primat peu à peu accordé à l'intérêt économique dans la régulation des passions humaines a une origine politique.

Car l'intérêt, avant d'être l'affaire des commerçants, est d'abord ce qui caractérise le prince machiavélien. L'intérêt, dans le contexte d'une analyse amoralisée de l'action humaine, est essentiellement la caractéristique de celui pour qui est constituée cette analyse : le gouvernant, celui qui doit user des principes passionnels pour affermir son pouvoir, ce qui revient pour l'auteur du *Prince* à préserver la chose publique. La fortune de la catégorie d'intérêt vient donc de sa neutralité morale, gage de son efficacité politique. Avec l'émergence du discours de la raison d'État, qui procède par filiation autant que par réaction de l'anthropologie machiavélienne (Thuau, 2000), se fait jour l'idée que « les princes commandent aux peuples, et l'intérêt commande aux princes », selon la formule du duc de Rohan, dont Hirschman retrace l'histoire (Hirschman, 2005, 35-39).

C'est alors, et dans un deuxième temps seulement, que l'intérêt s'identifie exclusivement à la passion compensatrice de la recherche des richesses. Chez un moraliste du XVII^e siècle comme La Rochefoucauld, la promotion du concept d'intérêt a pour vocation de démystifier les vertus humaines en les ramenant à la recherche indistincte du pouvoir, de l'argent et de l'influence. Pourtant, c'est l'une des dernières fois que la notion est utilisée dans un sens aussi large : le fait est que l'auteur des *Maximes*, dans la seconde préface de son livre, se sent tenu de préciser qu'il ne l'entend pas de la manière étroite désormais dominante (Hirschman, 2005, 39 ; La Rochefoucauld, 1977, 43). Pourquoi cette restriction progressive de l'intérêt à la sphère financière ? Peut-être, avance Hirschman, à cause du lien habituel entre l'intérêt et la pratique du prêt d'argent ; peut-être également du fait de la dimension de calcul rationnel de la notion comme du calcul économique ; peut-être

enfin, dans le contexte spécifiquement français de domination politique absolutiste, parce que le domaine des intérêts économiques était le seul dans lequel on pouvait espérer des changements de situation significatifs.

Aussi étonnant que cela puisse paraître rétrospectivement, le paradigme de l'intérêt économique, comme passion compensatrice, a alors pu être paré de toutes les vertus de stabilisation de l'ordre social. D'après les théories en vogue au XVIII^e siècle, un monde gouverné par l'intérêt est censément prévisible et stable : en effet, si la soif de l'or a un caractère insatiable, cela même favorise la constance du comportement humain. En outre, l'intérêt est dit fondamentalement innocent, et favorise la douceur des relations sociales et la civilité⁴. Par la suite, cependant, des divergences sur les modalités de l'influence de l'expansion économique sur le progrès politique se feront jour. À la thèse de Steuart, puis de Montesquieu, qui fait de l'intérêt économique un vecteur de la douceur des mœurs et un pendant de la théorie politique de l'équilibre des pouvoirs (ce qui vise la moralisation, résolument anti-machiavélienne, de la politique), s'oppose ainsi celle des physiocrates et d'Adam Smith, ce dernier soulignant l'indépendance de la vie économique par rapport aux structures de l'action politique.

On comprend dès lors qu'à partir du XVIII^e siècle la question de l'appréciation de l'action gouvernementale ait pu faire sa place au problème de la distinction et de l'articulation entre l'intérêt des gouvernants et celui du corps social, tandis qu'était totalement oublié le critère proprement politique de la justice, qui avait cours depuis l'Antiquité. C'est bien un problème moral et non plus politique qui préside, d'abord, à la promotion du concept d'intérêt comme principe de régulation des affects sociaux, ensuite, à la critique de l'action gouvernementale du point de vue de la confusion possible entre l'intérêt des dirigeants et celui de l'ensemble des individus.

Dans la mesure où le fondement de l'action politique, comme le soulignent les théories contractualistes, est désormais le consentement de ceux sur qui elle s'exerce, l'intérêt est le critère par lequel se mesure, et pour ainsi dire se quantifie, la part de la liberté de chacun dans le système des interactions sociales. La liberté des peuples s'évalue en effet selon la liberté que leur laissent les princes de poursuivre leurs intérêts, c'est-à-dire à la distinction qu'ils opèrent entre l'intérêt particulier des gouvernés et le leur propre. Dès lors on peut aussi bien dire que le rapport aux choses est devenu la mesure des relations humaines. On est décidément bien loin de Platon qui voyait dans le caractère dispendieux de l'oisiveté le principe de toute dégénérescence des régimes politiques.

4. Hirschman (2005), première partie, chapitres VI à VIII. Rétrospectivement, et bien que Hirschman n'y insiste pas particulièrement, cette histoire éclaire la disparition rapide de la problématique moderne des passions dès la fin du XVIII^e siècle, alors que la question avait tant fait couler d'encre depuis le XVII^e siècle.

APPRÉHENDER POLITIQUEMENT LA CORRUPTION DANS LES SOCIÉTÉS CONTEMPORAINES

La déontologie, une pure éthique des intérêts particuliers

Le paradigme moderne de l'intérêt n'opère donc pas seulement un glissement terminologique, mais aussi un véritable renversement axiologique. C'est ce que montre le texte qui se situe exactement à la charnière entre les conceptions anciennes et modernes de la corruption : la *Fable des abeilles* du médecin et philosophe anglo-néerlandais Bernard Mandeville (1670-1733) ; ouvrage qui passe depuis le XVIII^e siècle pour l'une des défenses les plus cyniques de la corruption jamais entreprises (Mandeville, 1998 [1714]). L'opposition qui la structure est celle d'une société probe, mais faible et anémiée, et d'une société corrompue, mais puissante et vivace. Or, la notion de corruption qui y est développée ne désigne pas encore la seule confusion délibérée des intérêts privés et publics, mais bien une forme de dégénérescence morale d'ensemble, l'improbité étant mêlée, chez les abeilles industrielles, au goût du luxe et à la vanité, c'est-à-dire aux défauts condamnés par le christianisme comme ils avaient été condamnés par Platon. L'ouvrage propose en ce sens un renversement de valeurs, mais qui s'inscrit encore, comme tel, dans le cadre axiologique dont il commence à s'affranchir, posant en quelque sorte les bases du libéralisme économique comme morale de l'intérêt individuel⁵.

En revanche, le pas accompli, à la fin du XVIII^e siècle, par l'utilitarisme, consiste en une refondation générale des concepts moraux et politiques, qui donne lieu non seulement à une requalification de ce qui était auparavant considéré comme corrompu, mais à une redéfinition, sur de toutes nouvelles bases, de ce qu'est un ordre social sain – ce qui implique aussi une redéfinition de la corruption elle-même, selon des critères qui sont, cette fois, encore largement les nôtres. L'ordre social est alors étroitement associé à la seule recherche de l'articulation des intérêts de chacun, sans aucune préoccupation d'un autre ordre.

Ainsi, il est fréquent, en philosophie morale, de distinguer théories « déontologiques », qui se réfèrent à des principes absolus de l'appréciation de l'action humaine, et théories « conséquentialistes », suspicieuses à l'égard de l'universalité des critères moraux, et qui se proposent donc d'évaluer les actions exclusivement à leurs effets, calculables, sur le bien-être des individus concernés. La déontologie paraît à cet égard la science des principes désintéressés⁶. Rien de plus égarant pourtant qu'une telle distinction, dans la mesure où le terme même de déontologie a été forgé par le conséquentialiste le plus conséquent et le plus rigoureux, et qui a plus que tout autre contribué à systématiser et à imposer le paradigme du calcul utilitaire dans l'évaluation de l'action humaine : Jeremy Bentham (1748-1832). Aussi bien une telle confusion est-elle typique de l'obscurité du concept de corruption. Loin en effet que la déontologie désigne un art de la conduite indexé sur des principes extérieurs à la sphère des intérêts, c'est bien au nom de la nécessaire distinction

5. Pour l'importance de Mandeville dans l'histoire des idées morales et économiques, et en particulier des modes de légitimation du libéralisme économique, voir les études de D.-R. Dufour (2017), et dans le même sens celle de J. Maucourant (2014).

6. C'est la perspective qu'adopte, par exemple, J.-C. Billier dans telle récente *Introduction à l'éthique* (Billier, 2014), où le conséquentialisme examiné en première partie est opposé dans la seconde partie à ses critiques « déontologiques » (catégorie regroupant des perspectives aussi diverses que théologique, kantienne, arétaique, etc.).

entre intérêts privés et intérêts publics que Bentham propose, sous ce terme, d'unifier les principes de la morale, du droit et des rapports sociaux (Bentham, 1996, 2006, 2011 ; Champs, 2008). Que, pour penser le bien-fondé d'une action en dehors de l'intérêt, on utilise les termes mêmes de l'adversaire le plus résolu de toute théorie non utilitariste de l'action humaine rend difficile de resituer la corruption dans un cadre plus général. C'est pourtant une nécessité impérative si l'on veut réfléchir au phénomène de la corruption en l'examinant sur une base non exclusivement morale. Or, pour ce faire, le concept de désintéressement apparaît comme un piège : la pensée utilitariste y désigne toute conduite échappant à l'intérêt, sans se donner les moyens de la comprendre, puisque ce dernier est réputé absorber à lui seul toute la dimension affective de l'existence.

L'une des nouveautés saillantes qu'introduit la réflexion benthamienne sur la corruption tient en effet au fait que celle-ci y est conçue exclusivement en fonction d'un calcul visant le bien-être de la population dans son entier. Un tel principe exclut de poser en fondement de l'action publique la liberté des individus. La souveraineté des droits individuels se voit donc logiquement niée, l'intérêt particulier devant faire l'objet d'un calcul établissant des compensations eu égard à la prise en compte nécessaire de l'intérêt du plus grand nombre. Autrement dit, ce n'est pas une logique d'autonomie ou de liberté collective qui doit guider la législation, mais bien plutôt un principe d'hétéronomie réfléchie (Escamilla, 2011, 206) ⁷. De fait, l'intérêt du plus grand nombre ne coïncide pas nécessairement avec l'intérêt strictement individuel de chacun des gouvernés, ni à plus forte raison des gouvernants. Par conséquent, la logique de l'intérêt s'oppose au moins autant à une théorie de la justice dérivée des conceptions antiques de la Cité qu'à une théorie de la liberté individuelle découlant des principes politiques modernes ⁸. Les droits individuels n'y sont au mieux qu'une résultante du problème du bien-être.

Il s'ensuit qu'il y a plusieurs manières d'appréhender la corruption moderne de manière holiste, en s'affranchissant de la seule logique des comportements individuels. En première approche, on peut en distinguer deux grandes familles : une conception archaïque, qui nie les présupposés de l'utilitarisme sans se soucier du problème des libertés individuelles, et une conception tout à la fois anti-utilitariste et soucieuse de ces dernières, et qu'on pourrait alors qualifier de sociale.

Au-delà de la déontologie : les conceptions holistes de la corruption moderne

La première consiste donc à opposer à l'hétéronomie utilitariste une autre hétéronomie, celle d'une justice qui s'imposerait aux hommes de manière transcendante. On peut en voir la première esquisse chez un auteur de la génération immédiatement consécutive à celle de Bentham, Honoré de Balzac. Nul autre sans doute que l'auteur du *Père Goriot* n'a su à son époque décrire avec une telle lucidité ni une telle ampleur la manière dont la logique de l'intérêt conquerrait les esprits, en dépit de la tentative de restauration d'un ordre social dérivé de l'autorité divine suite aux bouleversements de l'ère révolutionnaire

7. On est évidemment au plus loin de la théorie de Rousseau (v. *infra*, note 10).

8. À cet égard, la fortune de la philosophie de John Rawls tient sans doute à ce qu'elle a constitué la première tentative ample et conséquente de formuler une théorie politique qui fût à la fois fondée sur les principes de liberté individuelle et sur l'idéal de justice, c'est-à-dire qui s'opposait à la logique hétéronome de l'utilitarisme (qui est sa cible avouée) sans proposer d'en revenir à une conception prémoderne de la politique (Rawls, 1997). Pour une analyse du libéralisme économique au XIX^e siècle comme technologie gouvernementale, voir le cours de Michel Foucault de 1978 (Foucault, 2004).

et impériale. Légitimiste et catholique affiché à la fin de sa vie, Balzac s'est fait le chroniqueur résolu et l'adversaire féroce des débuts du capitalisme : comme l'a souligné Georg Lukács, la force de ses descriptions ne tient pas seulement à la connaissance précise qu'il a des techniques économiques et financières, mais de ce que la victoire du capitalisme ne lui semblait pas encore acquise (contrairement à la résignation sinistre qui imprégnera l'œuvre de Flaubert) (Lukács, 1999, 67).

La cousine Bette, chronique acerbe de la monarchie de Juillet, peut de fait se lire comme une autopsie d'une société profondément innervée par les circuits financiers, jusque dans l'intimité d'une famille, que ces circuits font littéralement exploser. Le lubrique parfumeur Crevel se lance ainsi, pour excuser sa faillite morale, dans une véritable théocratie de la finance :

« Vos gens sont bien malades, envoyez-leur les sacrements ; car personne dans Paris, excepté Son Altesse Divine Madame la Banque, l'illustre Nucingen ou des avars insensés amoureux de l'or, comme nous autres nous le sommes d'une femme, ne peut accomplir un tel miracle ! [...] Vous vous abusez, cher ange, si vous croyez que c'est le roi Louis-Philippe qui règne, et il ne s'abuse pas là-dessus. Il sait comme nous tous, qu'au-dessus de la Charte, il y a la sainte, la vénéree, la solide, l'aimable, la gracieuse, la belle, la noble, la jeune, la toute-puissante pièce de cent sous ! » (Balzac, 2015, 413)

Qu'est-il besoin dès lors de dénoncer la corruption des gouvernants puisque ce n'est pas tant eux que la structure même du régime qu'il faut dénoncer ? Dès lors le concept de corruption reste utilisé chez Balzac dans un sens moral assez large : il désigne la préférence que chacun donne à son intérêt plutôt qu'aux véritables vertus, précipitant une course générale à l'abîme. Le diptyque *Illusions perdues – Splendeur et misère des courtisanes* en constitue sans doute la démonstration la plus systématique. Le mépris des principes éternels de vérité, de vertu et de beauté, s'y traduit, dans la première partie de ce roman d'éducation désenchanté, par la soumission des talents littéraires à l'industrie de la presse, et à leur asservissement par l'ambition d'une vie brillante. Si cette charge violente vise la société tout entière, elle montre néanmoins (à l'instar des analyses platoniciennes) comment l'immoralité est imputable au premier chef à la sphère supérieure, celle qui compte « lousp-cerviers » de la finance, aristocrates dégénérés et autres louches parvenus, et qui donne l'exemple aux sphères inférieures. C'est bien à démasquer les doubles jeux et la tartufferie abjects de l'élite sociale française que s'adonne cette autre chronique de 1830.

« Perverti par de scandaleux exemples, le bas commerce a répondu, surtout depuis dix ans, à la perfidie des conceptions du haut commerce, par des attentats odieux sur les matières premières. [...] Les tribunaux sont effrayés de cette improbabilité générale. Enfin le commerce français est en suspicion devant le monde entier, et l'Angleterre se démoralise également. Le mal vient, chez nous, de la loi politique. La Charte a proclamé le règne de l'argent, le succès devient alors la raison suprême d'une époque athée. Aussi la corruption des sphères élevées, malgré des résultats éblouissants d'or et leurs raisons spécieuses, est-elle infiniment plus hideuse que les corruptions ignobles et quasi personnelles des sphères inférieures, dont quelques détails servent de comique, terrible si vous voulez, à cette Scène. » (Balzac, 1973, 257)

Ainsi, alors même que Balzac décrit parmi les premiers une société délibérément livrée à la passion de l'enrichissement, il reste fidèle à une conception quasi archaïque de la corruption qui fait de la confusion des intérêts non pas un accident, mais la conséquence

inévitable d'une société dépravée. C'est ainsi que la concussion du baron Hulot, dans *La cousine Bette*, n'a d'autres fins que de maintenir son train de vie et entretenir ses maîtresses⁹. Cela suffit-il à nourrir une critique politique de la corruption, c'est-à-dire à fonder celle-ci non pas sur le seul redressement moral des gouvernants, mais sur une conception globale, donc politique, du juste et du bien commun ? On peut en douter : une telle appréciation systémique de la corruption, faute d'être articulée aux principes modernes du libéralisme politique, est susceptible de ne déboucher, sur le plan politique, que sur une dénonciation du gouvernement représentatif et des droits individuels (le libéralisme politique de « la Charte » étant balayé avec le libéralisme économique). C'est ainsi qu'en France, après l'avènement de la III^e République, l'antiparlementarisme autoritaire a pu s'alimenter de la dénonciation de la corruption des élites, du scandale de Panama (1892) à l'affaire Stavisky (1934) (Monier, 2011 ; Joly, 2013).

De fait, une critique de la corruption fondée sur la défense des libertés individuelles n'est pas toujours facile à distinguer de sa critique utilitariste. En effet, dans la mesure où il s'agit dans les deux cas du choix de l'individu, on peine à distinguer ce qui relève de sa liberté et de son bien-être, puisque même les personnes concernées définissent souvent la première (la forme) par le second (son contenu), la liberté semblant se définir comme la condition du bonheur.

Cependant, la critique simplement utilitariste de la corruption se contente d'opposer l'intérêt particulier à celui du plus grand nombre, sans renvoyer à un principe radicalement étranger à la grammaire de l'intérêt, et qui viendrait soutenir et fournir une motivation passionnelle à la lutte contre la corruption. Ainsi, même chez Rousseau, qui fonde le pacte social sur la liberté individuelle, la volonté générale est indissociable d'un « intérêt commun » qui en constitue en quelque sorte le pendant objectif¹⁰. C'est pourquoi, dans la perspective du Genevois, il est alors indispensable de recourir au principe de vertu civique, issu non pas de la tradition utilitariste, mais de la tradition républicaine antérieure¹¹. De fait, la question morale constitue une part essentielle de la pensée de l'auteur du *Contrat social*.

Aussi parfaitement légitime soit-il, le concept de vertu civique paraît toutefois difficile à mobiliser tant paraît prégnante la conception utilitariste de la vie commune qui soumet celle-ci à la notion de bien-être¹². On peine à la concevoir en dehors de quelques exemples édifiants, telle l'économie du ménage de Gaulle, épargnant scrupuleusement les deniers de la nation¹³ – exemples d'autant plus inoffensifs qu'ils ne concernent que le problème de

9. « La concussion pour solder l'usure, l'usure pour fournir à ses passions et pour marier sa fille » (Balzac, 2015, 227).

10. Voir J.-J. Rousseau, *Du contrat social*, II, IV : « ce qui généralise la volonté est moins le nombre de voix que l'intérêt commun qui les unit [...] accord admirable de l'intérêt et de la justice qui donne aux délibérations communes un caractère d'équité qu'on voit s'évanouir dans la discussion de toute affaire particulière » (Rousseau, 2001, 72). Si Rousseau développe une conception de l'intérêt, celui-ci est un « intérêt commun » qui ne saurait se définir par un calcul (Rousseau, 2001, 70-73).

11. Pour une récente démonstration du caractère incontournable de la notion républicaine de vertu civique pour penser la probité, et sur le caractère irréductible de cette vertu à une quelconque composition d'intérêts individuels, voir Hamel (2015).

12. Je renvoie sur ce point aux analyses de T. Ménessier (2018), qui s'attache précisément à la recherche des racines affectives de la probité, en affrontant directement et courageusement le problème d'une politique des passions dans ce qu'il appelle « les sociétés d'après la vertu civique ».

13. L'actualité de cette référence est attestée par un article du journal *Le Parisien* largement repris dans de nombreux médias (Schuck, 2018). Selon celui-ci, c'est suite en particulier à l'action de l'ancien député René Dosière, spécialiste des finances publiques, que l'actuel président de la République aurait défini, sur le modèle de son lointain prédécesseur, sa conduite en matière de dépenses personnelles. Voir en ce sens R. Dosière (2019), qui rappelle entre autres que, non content d'éteindre lui-même les lustres en quittant les pièces, de Gaulle ne se séparait jamais de son chéquier dans ses déplacements et réglait les repas de sa famille élargie lorsque celle-ci venait à l'Élysée.

l'enrichissement personnel, et laissent de côté celui autrement plus massif, et politiquement pertinent, de l'utilisation des institutions au profit du maintien au pouvoir d'un homme ou d'un parti. Qui plus est, la corruption privée, qui concerne des personnes n'exerçant pas de fonction publique, est alors totalement ignorée, même lorsqu'il y a de bonnes raisons de penser qu'elle plonge directement ses racines dans un ensemble cohérent de décisions publiques¹⁴. Il n'y a donc pas à s'étonner que les effets politiques de la lutte anticorruption ne correspondent pas nécessairement aux attendus que l'on peut en avoir en termes de justice ou de démocratie, en croyant assez candidement aux formules démagogiques évoquant de radicaux nettoyages¹⁵.

Ainsi, si l'on peut prolonger cette esquisse historique jusqu'à l'époque la plus récente, on peut s'étonner de ce que le bénéfique politique du « lessivage » de la Démocratie chrétienne italienne par l'opération « Mains propres » n'ait pas débouché sur autre chose de décisif que le phénomène Berlusconi, type même de la captation du politique à des fins personnelles (on se souvient de la législation *ad hoc* destinée à lui éviter des poursuites judiciaires). Plus récemment, même si son instrumentalisation semble désormais acquise, le « Lavage express » brésilien, qui a conduit à la destitution de D. Roussef puis à l'incarcération de l'ex-président Da Silva, ont bénéficié dans un premier temps à une opposition envers laquelle les soupçons de corruption n'étaient pas moins forts, et dans un deuxième temps, à l'élection d'un homme qui non seulement encourt lui-même des graves accusations de népotisme, mais dont l'autoritarisme paraît, en outre, procéder à la fois d'une croyance dans le caractère théocratique du pouvoir et de sa collusion avec les grands intérêts capitalistes du pays. Ce qui tendrait à montrer que la critique morale de la corruption ne suffit décidément guère à prévenir une confusion des intérêts apparemment si redoutée.

Pourtant, si la corruption est bien « l'envers des droits de l'homme » (Borghi et Meyer-Bisch, 1995), on doit bel et bien pouvoir la qualifier d'insulte à la liberté publique, entendue comme fondement d'un ordre politique conçu comme démocratique. Or, au seuil de la modernité, avant donc que la fortune du concept d'intérêt n'enferme la réflexion sur la corruption dans l'opposition entre l'idéalisme candide du désintéressement et le règne brutal et universel de l'intérêt, La Boétie posait les bases d'une telle critique avec une profondeur qui reste aujourd'hui étonnante¹⁶. Le *Discours de la servitude volontaire* montrait en effet que le véritable ressort de la servitude était son secret le mieux partagé : à savoir le désir de tout individu de prendre sa part à la tyrannie générale. On ne subit en effet la tyrannie que pour autant qu'on espère ne pas en pâtir personnellement, voire profiter pour son propre compte du dérèglement social.

*

* *

On comprend alors la manière dont le mal se répand à la manière d'un pourrissement du corps social : il s'agit bien d'une altération qualitative, non pas seulement du lien de représentation entre gouvernants et gouvernés, mais de la relation sociale en général, à

14. Avant même la crise de 2008, dont l'aspect délictueux paraît encore avoir été sous-évalué, on peut penser au scandale Enron (2001), lié à la déréglementation du secteur de l'audit qui avait permis à un établissement de certification de valider les comptes d'une entreprise qui était son propre client. Colin Crouch a ainsi montré en quoi le lobbying des grandes entreprises pouvait être considéré comme le problème démocratique principal de notre temps (Crouch, 2013 ; 2016).

15. Joly (2013, 68) évoque ainsi, dans les dernières années du XIX^e siècle, le retour de la figure du « balai », que les partisans de Déroulède reprirent à ceux de Boulanger à dix ans de distance.

16. Nous suivons ici, allusivement, la leçon de Claude Lefort (2002).

tous les échelons de la société. Le fatalisme populaire à l'égard de la corruption des élites trahirait alors non tant l'indignation vertueuse que la sourde colère de se voir exclu du festin. La tyrannie commence ainsi quand n'importe qui ne se comporte plus comme un membre à part entière de la société humaine, mais comme échappant par privilège aux contraintes que celle-ci impose. Et, ce qui est peut-être encore moins plaisant à entendre, la tolérance à son égard ne trahit donc pas tant la résignation à l'égard des puissants inaccessibles que la reconnaissance de chacun, pour son propre compte, de l'absence de liberté et de la vanité de toute forme de solidarité véritable. Le fatalisme est inhérent, en ce sens, à la perception de la corruption comme à son acceptation. Mais il s'agit d'une croyance auto-réalisatrice, chacun tendant alors à se replier sur lui-même en faisant fi du bien commun.

En ce sens, ce n'est pas une erreur dans le calcul de l'intérêt commun qui expliquerait la corruption, mais bien la désinvolture envers les buts généraux de la vie en société. Si ceux-ci transcendent les calculs d'intérêts, ils ne relèvent pas pour autant du domaine de l'idéal, ni d'une vérité divine jalousement défendue par quelques clercs, mais bien d'une condition très concrètement partagée. Si donc l'on veut défendre une conception ambitieuse de la vertu civique, qui ne la sacrifie ni au régime des intérêts, ni à l'hétéronomie d'une justice transcendante, il ne faut donc pas la définir comme un désintéressement, mais plutôt comme l'amour de la liberté bien comprise, une liberté qui ne vaut pour soi que si elle vaut également pour les autres.

Références bibliographiques

- Aristote (1990), *Éthique à Nicomaque*, tr. J. Tricot, Paris, Vrin.
- Aristote (1993), *Les politiques*, tr. P. Pellegrin, Paris, GF-Flammarion.
- Balzac, Honoré de (1973), *Splendeurs et misères des courtisanes*, Paris, Gallimard.
- Balzac, Honoré de (2013), *Illusions perdues*, Paris, Gallimard.
- Balzac, Honoré de (2015), *La cousine Bette*, Paris, GF-Flammarion.
- Bentham, Jeremy (1996), *Fragment sur le gouvernement*, Paris, LGDJ.
- Bentham, Jeremy (2006), *Déontologie ou science de la morale*, La Versanne, Encre marine.
- Bentham, Jeremy (2011), *Introduction aux principes de morale et de législation*, Paris, Vrin.
- Billier, Jean-Cassien (2014), *Introduction à l'éthique*, Paris, PUF.
- Champs, Emmanuelle (2008), *La « déontologie politique » ou la science constitutionnelle de Jeremy Bentham*, Paris, Ellipses.
- Crouch, Colin (2013), *Post-démocratie*, Bienne-Berlin, Diaphanes.
- Crouch, Colin (2016), *L'étrange survie du néolibéralisme*, Bienne-Berlin, Diaphanes.
- Delmas-Marty, Mireille (1995), « Préface », in M. Borghi et P. Meyer-Bisch, dir., *La corruption. L'envers des droits de l'homme*, Fribourg, Éditions universitaires de Fribourg.
- Dosière, René (2019), *Frais de palais*, Paris, L'Observatoire.
- Dufour, Denis-Robert (2017), « Mandeville ou le véritable esprit du capitalisme », in Mandeville, Bernard (2017), *La fable des abeilles*, Paris, Pocket.
- Escamilla, Manuel (2011), « Le droit pénal benthamien à la lumière des théories modernes de la punition », in M. Bozzo-Rey et G. Tusseau, dir., *Bentham juriste*, Paris, LGDJ.
- Foucault, Michel (2004), *Sécurité, territoire, population*, Paris, Gallimard-Seuil-EHESS.

- Hamel, Christopher (2015), « Vertu civique, intérêts personnels et bien commun. Repenser la politique de la vertu », *Les ateliers de l'éthique (The ethic forum)*, 10 (1), 2015, p. 100-128 (<https://doi.org/10.7202/1032731ar>, consulté le 13 mai 2020).
- Hirschman, Albert O. (2005), *Les passions et les intérêts*, Paris, PUF.
- Joly, Bertrand (2013), « L'antiparlementarisme des nationalistes antidreyfusards », *Parlements. Revue d'histoire politique*, 3 (HS 9), p. 59-71.
- La Rochefoucauld (1977), *Maximes*, préface à la 2^e édition, Paris, GF-Flammarion.
- Lefort, Claude (2002), « Le nom d'Un », in La Boétie, Étienne de, *Le discours de la servitude volontaire*, Paris, Payot, p. 269-335.
- Lukács, Georg (1999), *Balzac et le réalisme français*, Paris, La Découverte.
- Mandeville, Bernard (1998), *La Fable des abeilles*, Paris, Vrin.
- Maucourant, Jérôme (2014), « Un retour de la "querelle du luxe" ? Présence de Thorstein Veblen », in J. Trinquier, F. Gombert-Meurice, C. Besson, C. Thiaudière, J. Maucourant, *et al.* (2014), *Ex Oriente luxuria II. Première étude de cas : perles et écaille*, halshs-0129365 (<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01293665> ; consulté le 13 mai 2020).
- Ménessier, Thierry (2018), *Philosophie de la corruption*, Paris, Hermann.
- Monier, Frédéric (2011), *Corruption et politique : rien de nouveau ?*, Paris, Armand Colin.
- Peuchot, Éric (2003), « Corruption », in Alland, Denis et Rials, Stéphane, dir., *Dictionnaire de la culture juridique*, Paris, PUF, p. 304-309.
- Philp, Mark (2015), « The definition of political corruption », in Heywood, Patricke, dir. (2015), *Routledge Handbook of Political Corruption*, Routledge handbooks, Londres et New York, Taylor & Francis Group, p. 17-29.
- Platon (1993), *La République*, Paris, Gallimard, « Folio ».
- Polybe, 1977, *Histoires*, VI, III-9, Paris, Les Belles Lettres, p. 70-80.
- Rawls, John (1997), *Théorie de la justice*, Paris, Seuil.
- Rousseau, Jean-Jacques (2001), *Du contrat social*, Paris, GF-Flammarion, 2001.
- Schuck, Nathalie (2018), « Taxe d'habitation, transports... À l'Élysée, les Macron sortent le chéquier », *Le Parisien*, 20180428, 28 avril ; <https://www.leparisien.fr/politique/taxe-d-habitation-transports-dans-le-privé-les-macron-sortent-le-chequier-28-04-2018-7688481.php>, consulté le 15 septembre 2020.
- Thuau, Étienne (2000), *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu*, Paris, Albin Michel.
- Weber, Max (1967), *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon.